

Horizon 2020 : un enjeu pour les collectivités locales

Horizon 2020 : un enjeu financier, stratégique et politique majeur

Le programme communautaire de financement de la R&I européenne Horizon 2020 consacre de 2014 à 2020, **77 milliards d'euros** à des activités de R&I sur toute la chaîne de l'innovation. Horizon 2020 est un programme majeur de R&I en France : **depuis 2014, les acteurs français de la R&I bénéficient de 800 à 900 M€/an de subventions dans le cadre d'Horizon 2020** ; ce montant est à mettre en regard des 400 M€ environs allouée chaque année par l'Agence nationale de la Recherche (ANR), du montant de 170 M€ alloué par le Fonds unique interministériel (FUI) ou de l'apport de 1 200 M€ à la Recherche et au transfert technologique des collectivités locales en 2015¹.

La plus grande part (> 70%) des activités d'Horizon 2020 concerne des projets collaboratifs qui sont **un label d'excellence et un gage de visibilité européenne et mondiale** pour les chercheurs d'un territoire qui bénéficient ainsi du travail au sein des meilleurs réseaux internationaux.

Horizon 2020 soutient la R&I d'excellence pour **renforcer l'industrie européenne, renforcer la croissance, créer des emplois et résoudre les grands enjeux sociétaux** auxquels nos sociétés et l'Europe doivent faire face : pour une société sobre en carbone et lutte contre le changement climatique, digitalisation des industries et des services, développement d'une économie circulaire économe en ressources et de sécurité. **Ces défis sociétaux sont également des enjeux politiques forts pour les collectivités.**

Les collectivités centrales dans la R&I

La loi NOTRe confère aux Régions la responsabilité de **chefs de file pour le soutien à l'Enseignement supérieur et la Recherche. Stratèges**, les Régions établissent des stratégies régionales pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (SRESRI) pour articuler leurs actions avec les stratégies de développement économique (SRDE-II) et d'aménagement du territoire (SRADDET). **Autorités de gestion** du Fonds européen de développement économique régional (FEDER) depuis 2014, les régions ont aussi élaboré des Stratégie régionales d'innovation et stratégie de spécialisation intelligente (SRI-S3). Les Régions sont au cœur des politiques de R&I et des politiques nationales de site et des projets de territoire. Les collectivités locales, animatrices du **dialogue continu entre science et société**, permettent également de renforcer les liens entre recherche, innovation et citoyens.

Les collectivités peuvent s'inscrire dans différentes actions Horizon 2020 :

Des Régions, stratèges et financeurs de R&I, sont partenaires, avec les agences de financement des Etats membres et d'autres Régions européennes, de programmation conjointe tels que **les actions ERA-NET Cofund**² et co-construisent avec les partenaires européens et la Commission les appels qui sont lancés dans ce cadre.

1. Des Régions qui financent des doctorats sur leur territoire, sont également partenaires d'actions **Marie Skłodowska-Curie COFUND**³ de cofinancement pour encourager la mobilité des doctorants ou chercheurs expérimentés (post-doctorats, les chaires d'excellence...).

¹ <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/telechar/flash/flash201701.pdf>

² Par exemple, les Régions Bretagne et Pays de la Loire participent à l'ERA-NET Cofund sur les Energies marines lancés en 2015 ; la région Nouvelle Aquitaine participe à l'ERA-NET Cofund sur les matériaux lancé en 2016.

³ la Région Centre-Val de Loire (via le Studium, agence régionale de recherche et d'accueil des chercheurs) coordonne le projet « Smart Loire Valley ».

2. Les **Initiatives technologiques conjointes (ITC)**, partenariats publics-privés de R&I lancés dans le cadre d'Horizon 2020 comme CleanSky (transport aérien propre) ou de la FCH2 JU (technologies hydrogènes) travaillent d'ors et déjà avec les Régions et municipalités européennes pour coordonner les actions européennes et locales ;
3. Les **Communautés de la connaissance et de l'innovation (KIC)** regroupent géographiquement sur une thématique les actions d'innovation –entrepreneuriat et transfert technologique- et d'éducation-formation professionnelle. Un partenariat plus étroit dans ces domaines où les Régions sont compétentes pourrait être envisagé ;
4. Les collectivités peuvent également s'investir en tant que **partenaires ou coordinateurs de projets collaboratifs** ; en effet, l'approche par défis sociétaux d'Horizon 2020 implique que les consortiums soumettent des propositions abordant des problématiques très diverses, technologiques ou non⁴. Les projets phares Villes intelligentes d'Horizon 2020 impliquent par exemple les villes de Santander, Londres, Barcelone, Cologne, Stockholm, Florence, Munich, Lyon, Nantes...
5. Horizon 2020 a introduit deux nouveaux instruments : le PCP (Pré-Commercial Procurement) et le PPIs (Public Procurement of Innovative solutions). En effet, **les marchés publics d'innovation** constituent un puissant levier de financement de R&I. Certains besoins des collectivités ne trouvant pas de solutions commercialisées nécessitent des activités de R&I pouvant être financées par l'achat avant commercialisation : les PCP-PPI reposent sur un développement par phase : 1) la personne publique lance un appel à projet pour une étude de faisabilité ; 2) elle retient plusieurs opérateurs dont elle rémunère la R&I ; 3) en fonction des résultats, elle peut commander un prototype ; 4) enfin, elle peut commander la réalisation d'une série expérimentale pour vérifier la capacité de production en série. En France, **les achats publics de l'Etat représentent 70 Mds€/an et ceux des collectivités 200 Mds€/an** mais les achats publics d'innovation sont très peu utilisés⁵. Les pays nordiques, le Royaume-Uni et les Pays-Bas sont plus avancés : les achats publics ont permis le développement de grands groupes industriels comme Ericsson et ASEA en Suède sur la base de partenariats à long terme. La Commission finance European Assistance for Innovation Procurement (EAFIP : <http://eafip.eu>) qui est un programme gratuit de formation et d'assistance destiné aux acheteurs publics.
6. Les collectivités s'impliquent dans l'hébergement et le fonctionnement d'**infrastructures de recherche de renommée nationale voire internationale** qui sont d'un intérêt stratégique pour leur image et leur attractivité. Le programme Infrastructure d'Horizon 2020 soutient l'exploitation et l'accès aux infrastructures de recherche et s'attache à renforcer l'innovation induite par ces équipements⁶.

4 Les Régions Guadeloupe et Réunion participent à un projet sur la préservation de la biodiversité ; le département de l'Isère à projet sur l'efficacité énergétique du calcul intensif ; les villes de Bordeaux, Lyon, Nantes, Nice Côte d'Azur à des projets de démonstration de ville intelligente ; Lyon et le département de l'Isère à un projet d'internet des objets ; Cannes et Paris à des projets de ville durable basés sur des solutions inspirées de la nature ; la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à un projet d'internet des objets sur les véhicules autonomes ; la communauté urbaine du Grand Nancy et la communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences à un projet sur la mobilité hydrogène ; Toulouse et Nice Côte d'Azur à un réseau européen de villes travaillant sur la radicalisation violente ; Nice Côte d'Azur à un projet sur la gestion urbaine des déchets et à un autre sur la récupération de chaleur urbaine ; Lyon à un projet sur la réhabilitation de centres historiques ; Paris à un projet sur la logistique urbaine et un projet sur la planification des réseaux urbains d'énergie.

5 Le PCP Enigma lancé en 2013 qui rassemble 5 communes européennes -Eindhoven, Stavanger, Malmo, Espoo et Bassano del Grappa- en vue de produire des applications TIC pour un éclairage public innovant et sobre ; le PCP Smart@fire qui rassemble des services de protection – Manchester, Dortmund, Bouches du Rhône, belge, néerlandais- pour le développement d'un équipement intelligent afin d'accroître la protection des pompiers en opération.

6 Le réseau de stations marines (EMBRIC) soutient l'innovation via l'appel EMBRIC pour la mise au point de nouveaux instruments de mesures.